

HYDRO OTTAWA
CONDITIONS DE SERVICE – Version 6

ANNEXE F

**Tableau A – Branchement de service primaire –
Ligne aérienne primaire (radiale et en boucle)**

**Tableau B – Branchement de service primaire –
Câblage souterrain (en boucle)**

Annexe F : Tableau A – Branchement de service primaire – Ligne aérienne primaire (radiale et en boucle)

	Tension de distribution (kV)						
	4,16 ^{MT}	8,32 ^{MT}	13,2 ^{MT}	13,2 ^A	27,6 ^{MT}	44 ^A	
Alimentation maximale à l'équipement de branchement du circuit primaire 3Ø (kVA)	300 (Note 1)	1 000 (Note 1)	1 500 (Note 1)	8 000 (Note 1)	9 000 (Note 1)	15 000 (Note 1)	
Alimentation maximale à l'équipement de branchement du circuit primaire 1Ø (kVA) (Note 8)	100	167	167	N/D	167	N/D	
Type d'alimentation (radiale, radiale double ou en boucle) (Note 3)	Radiale	Radiale	Radiale	Radiale double / en boucle	Radiale / en boucle	Radiale	Tension secondaire (V)
Puissance maximale de la batterie de transformateurs en chambre 3Ø fournis par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 1, 5, 6, 7 et 11)	300	1 000	1 500	1 500	750	N/D (Note 5)	120/208 (Note 9)
	300	1 000	1 500	4 500	2 250	N/D (Note 5)	347/600
Puissance maximale du transformateur en chambre 1Ø fourni par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 5, 7 et 8)	100	167	167	N/D	167	N/D	120/240
Puissance maximale du transformateur sur socle 3Ø fourni par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 1, 4, 5, 7 et 11)	300	500	500	N/D	500	N/D (Note 5)	120/208 (Note 9)
	300	1 000	1 500	N/D	2 500		347/600
Puissance maximale du transformateur sur socle 1Ø fourni par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 4, 5, 7 et 8)	100	167	167	N/D	167	N/D	120/240

Notes

1. Le courant triphasé à partir d'une ligne aérienne est offert uniquement dans les secteurs où le réseau de distribution le permet. Veuillez communiquer avec Hydro Ottawa pour discuter de vos besoins.
2. MT = configuration primaire à 4 fils en étoile avec mise à la terre et Δ = configuration primaire à 3 fils en triangle.
3. Une alimentation en boucle ou radiale double correspond à deux sources d'alimentation pour un ou plusieurs appareils.
4. La disponibilité des transformateurs sur socle est restreinte dans certains secteurs de la zone centrale.
5. Le client doit être propriétaire de tout transformateur n'ayant pas la capacité prévue par Hydro Ottawa.
6. Une installation dont la batterie de transformateurs en chambre excède la taille maximum indiquée doit la scinder en batteries multiples.
7. L'installation d'équipement de transformation nécessite l'installation préalable d'un dispositif de sectionnement appartenant à Hydro Ottawa (fusible interrupteur, commutateur).
8. Jusqu'à 100 % d'une intensité nominale de 600 A à 120/240 V est requise pour le commutateur principal d'un point de branchement unique alimenté par un transformateur sur socle.
9. Seuls des transformateurs en chambre ou sur socle peuvent servir à un branchement de service primaire de 120/208 V.
10. La puissance maximale des moteurs pour le courant de démarrage sur chaque circuit primaire est déterminée dans les lignes directrices techniques ECG0008 – *Power Quality Guideline* d'Hydro Ottawa (caractéristiques applicables à chaque service).
11. Les transformateurs triphasés en chambre et sur socle ne sont disponibles que sur la propriété du client.

Annexe F : Tableau B – Branchement de service primaire – câblage souterrain (en boucle)

	Tension de distribution (kV)					
	4,16 ^{MT}	8,32 ^{MT}	13,2 ^{MT}	13,2 ^A	27,6 ^{MT}	
Alimentation maximale à l'équipement de branchement du circuit primaire 3Ø (kVA)	300 (Note 1)	1 000 (Note 1)	1 500 (Note 1)	8 000 (Note 1)	9 000 (Note 1)	
Alimentation maximale à l'équipement de branchement du circuit primaire 1Ø (kVA) (Note 8)	100	167	167	N/D	167	
Type d'alimentation (radiale, radiale double ou en boucle) (Note 3)	En boucle	En boucle	En boucle	En boucle	En boucle	Tension secondaire (V)
Puissance maximale de la batterie de transformateurs en chambre 3Ø fournis par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 1, 5, 6, 7 et 11)	300	1 000	1 500	1 500	750	120/208 (Note 9)
	300	1 000	1 500	4 500	2 250	347/600
Puissance maximale du transformateur en chambre 1Ø fourni par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 5, 7 et 8)	100	167	167	N/D	167	120/240
Puissance maximale du transformateur sur socle 3Ø fourni par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 1, 4, 5, 7 et 11)	300	500	500	N/D	500	120/208 (Note 9)
	300	1 000	1 500	N/D	2 500	347/600
Puissance maximale du transformateur sur socle 1Ø fourni par Hydro Ottawa, par client et par circuit primaire (kVA) (Notes 4, 5, 7 et 8)	100	167	167	N/D	167	120/240

Notes

1. Le courant triphasé à partir d'une ligne aérienne est offert uniquement dans les secteurs où le réseau de distribution le permet. Veuillez communiquer avec Hydro Ottawa pour discuter de vos besoins.
2. MT = configuration primaire à 4 fils en étoile avec mise à la terre et Δ = configuration primaire à 3 fils en triangle.
3. Une alimentation en boucle ou radiale double correspond à deux sources d'alimentation pour un ou plusieurs appareils.
4. La disponibilité des transformateurs sur socle est restreinte dans certains secteurs de la zone centrale.
5. Le client doit être propriétaire de tout transformateur n'ayant pas la capacité prévue par Hydro Ottawa.
6. Une installation dont la batterie de transformateurs en chambre excède la taille maximum indiquée doit la scinder en batteries multiples.
7. L'installation d'équipement de transformation nécessite l'installation préalable d'un dispositif de sectionnement appartenant à Hydro Ottawa (fusible interrupteur, commutateur).
8. Jusqu'à 100 % d'une intensité nominale de 600 A à 120/240 V est requise pour le commutateur principal d'un point de branchement unique alimenté par un transformateur sur socle.

9. Seuls des transformateurs en chambre ou sur socle peuvent servir à un branchement de service primaire de 120/208 V.
10. La puissance maximale des moteurs pour le courant de démarrage sur chaque circuit primaire est déterminée dans les lignes directrices techniques ECG0008 – *Power Quality Guideline* d'Hydro Ottawa (caractéristiques applicables à chaque service).
11. Les transformateurs triphasés en chambre et sur socle ne sont disponibles que sur la propriété du client.